

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2026 à 18 h
(Extrait du registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 1^{er} AVRIL à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. MOINEAU Philippe, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. ROULET Pascal, Mme CHATOT Magali, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. SIMONITI William, Mme VILLA Pierrette, M. BRUGIDOU David, Mme TABANON Chantal, M. BONVALET Yoann, Mme MARCOU Sylvie, Mme PAILHORIE Anne, M. LAFFITTE Pierre-Julien, Mme KAPPEL-BOURY Laëtitia, M. BRIOU Geoffroy, Mme SIMONETTO Marie-Laure, M. SIMONET Matthieu, M. DOUAILIN Laurent, Mme BERNABE Prisca, M. RAYSSAC Pascal, Mme CALVO DESPEYROUX Marie-Christine, M. VIDAL Christophe, Mme FOUBERT Mélody, M. GIRAUDO Philippe.

Excusés :

M LAMARQUE Patrice pouvoir à M. BONVALET Yoann.
Mme PROUZET Marine pouvoir à M. MOINEAU Philippe.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.

Monsieur SIMONET Matthieu a été désigné secrétaire de séance.

2026.13 - OBJET : Association Laïque Intercommunale Jeux et Plein Air (ALIJPA). Désignation des délégués au conseil d'administration.

Messieurs SIMONITI William et SIMONET Matthieu ne prennent pas part au vote.

VOTE : 21 Pour, 6 contre (M. RAYSSAC, Mme DESPEYROUX, M. VIDAL, Mme FOUBERT, M. GIRAUDO, Mme DERHOURHI).

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués qui représenteront la Commune au Conseil d'Administration de l'Association Laïque Intercommunale Jeux et Plein Air (A.L.I.J.P.A), le mandat des représentants prenant fin avec celui de l'assemblée qui les a désignés.

La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

II - Considérants et références juridiques

Vu l'Article L2121-33 du CGCT, qui précise que le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du CGCT et des textes régissant ces organismes,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Madame Le Maire propose de désigner deux délégués titulaires, à savoir les personnes ci-après, pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association Laïque Intercommunale Jeux et Plein Air (A.L.I.J.P.A) :

- MARCOU Sylvie.
- KAPPEL-BOURY Laëtitia

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 21 voix pour et 6 contre**

DECIDE de désigner deux délégués titulaires, à savoir les personnes ci-après, pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'Association Laïque Intercommunale Jeux et Plein Air (A.L.I.J.P.A) :

- MARCOU Sylvie.
- KAPPEL-BOURY Laëtitia

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 9 avril 2026

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,
LAURENCE LAMY



Le secrétaire de séance,
Matthieu SIMONET